

DOSSIER DE CANDIDATURE 2023-2024

Cochez la formation de votre choix :

- BTS Banque BTS Communication BTS MCO BTS NDRC
- BTS Commerce International BTS Professions Immobilières
- BTS Gestion de la PME (formation délivrée à Boulogne)
- BTS Support à l'Action Managériale (formation délivrée à Boulogne)
- BTS Tourisme (formation délivrée à Boulogne)
- BACHELOR Responsable de Développement Commercial

Cochez l'année et la formule de votre choix :

- 1^{ère} année 2^{ème} année
- Alternance Option alternance

ETAT CIVIL DU CANDIDAT

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Ville et Code Postal de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. domicile : Portable :

Email (**obligatoire**) :

Êtes-vous en situation d'Handicap ? Oui - Non

Lycée fréquenté l'année dernière ou situation à N-1 :

PARENT 1 (OU TUTEUR)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. domicile : Portable :

Tél. bureau : Email :

PARENT 2 (OU TUTEUR)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : [][][][][][] Ville :

Tél. domicile : Portable :

Tél. bureau : Email :

Cadre réservé à l'administration	
Dépôt du dossier le :	
Examen du dossier le :	Admissible <input type="checkbox"/> Refusé <input type="checkbox"/>
Date de l'entretien de motivation :	
Commentaires :	
Date de la Commission :	

Le dossier de candidature ne garantit pas une inscription définitive dans l'établissement. L'équipe pédagogique l'évalue et convoque le candidat pour un entretien de motivation. Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à nous renvoyer votre dossier de candidature dans les plus brefs délais.

CANDIDATS EN ALTERNANCE

Avez-vous déjà entrepris des recherches d'employeurs ? Oui Non

Si oui :
A quels types d'entreprises vous adressez-vous ?

Quels sont les résultats de vos recherches ?

Avez-vous obtenu une réponse favorable : Oui Non

Si oui :

Nom de l'entreprise :

Nom du contact :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Fax : Adresse mail :

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

DEFAUT DE DECLARATION

Toutes les informations relatives à l'identité de l'étudiant, son niveau en classe et tous les documents servant à identifier son profil pédagogique demeurent authentiques.

COMPORTEMENT NON-CONFORME DANS L'ETABLISSEMENT

Chaque étudiant a l'obligation de respecter le règlement intérieur de l'établissement. Toute entrave à une des règles peut impliquer des sanctions disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion. Si ce cas se révélait, aucun remboursement ne serait effectué.

RESPONSABILITES

Chaque élève doit posséder une assurance civile. En cas de détérioration de matériel, de dégradation, PROGRESS COM exige un remboursement intégral des dégâts causés. PROGRESS SANTE décline toute responsabilité des actes commis ou subis à l'extérieur de ses établissements.

POUR LES CANDIDATS EN OPTION ALTERNANCE (SI VOUS N'AVEZ PAS D'EMPLOYEUR) :

MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE DE 10% DES FRAIS DE SCOLARITE

Pour les BTS

L'acompte de 10% des frais de scolarité est définitivement acquis à l'établissement sauf

- En cas d'échec au baccalauréat à la session de juin 2023. PROGRESS COM s'engage sur présentation du relevé de notes avant le 15 juillet 2023 à rembourser l'acompte de 10% des frais de scolarité.
- En cas d'acceptation en formation initiale au BTS de la même spécialité dans un lycée public de la région parisienne, PROGRESS COM s'engage, sur présentation d'un justificatif avant le 15 juillet 2023 à rembourser l'acompte de 10% des frais de scolarité.
- Coût des BTS : 390€/ mois

Pour le Bachelor RDC

L'acompte de 10% des frais de scolarité est définitivement acquis à l'établissement sauf En cas d'échec au BTS à la session de mai 2023. PROGRESS COM s'engage sur présentation du relevé de notes avant le 15 juillet 2023 à rembourser l'acompte de 10% des frais de scolarité.
Coût des Bachelors : 600€/ mois

MODALITES DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION

L'annulation de la formation doit être adressée par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) à PROGRESS COM.

Pour couvrir la perte estimée résultant de l'annulation, PROGRESS COM encaissera (sauf cas prévus pour les modalités de remboursement de l'acompte de 10% des frais de scolarité) :

Pour le BTS

Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : l'acompte de 10% des frais de scolarité.
Entre 29 et 15 jours avant le début de la formation : 25% du montant de la formation.
Entre 14 et 1 jour avant le début de la formation : 35% du montant de la formation.
Entre le 1er jour et 60 jours après le début de la formation : 50% du montant de la formation.
Au-delà du 61ème jour après le début de la formation : 100% du montant de la formation.

Pour le Bachelor RDC

Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : L'acompte de 10% des frais de scolarité.
Entre 29 et 15 jours avant le début de la formation : 25% du montant de la formation.
Entre 14 et 1 jour avant le début de la formation : 35% du montant de la formation.
Après le début de la formation : 100% du montant de la formation.

DEFAUTS DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement, PROGRESS COM est contraint de refuser l'étudiant en cours tant que le règlement n'a pas été réalisé. Une fois la régularisation effectuée, l'étudiant ne peut en aucun cas, dans le cadre de son retour en classe, exiger un rattrapage des séances auxquelles il a été absent.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

POUR LES CANDIDATS INSCRITS EN FORMATION EN ALTERNANCE

L'équipe pédagogique examine le dossier. Si le candidat est admissible, la responsable des admissions le reçoit en entretien individuel. La commission d'admission rend la décision le jour même de l'entretien. L'élève devra dès lors se mettre en quête d'un employeur pour la signature d'un contrat de professionnalisation et participer à toutes les réunions de suivi de recrutement.

L'étudiant doit se mettre à la recherche d'un employeur et participer aux rendez-vous de techniques de recherche de stage. Un document explicatif concernant la rédaction du CV et de la lettre de motivation est envoyé par mail. En retour, chaque étudiant doit envoyer son CV avec photo et lettre de motivation. Le centre de formation aide l'étudiant dans sa recherche. Pour intégrer la formation, l'étudiant doit avoir signé un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage avant le début de la formation.

Si à la rentrée l'étudiant n'a pas signé de contrat avec un employeur, il peut opter pour une formation en option alternance tout en poursuivant ses recherches d'employeur. A la signature d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage avec une entreprise, l'étudiant adopte alors le statut d'alternant. Le reste de la scolarité sera pris en charge par l'entreprise d'accueil. Nous restituerons les sommes versées au prorata des heures de formation effectuées à la date de signature du contrat avec l'employeur.

POUR LES CANDIDATS INSCRITS EN FORMATION OPTION ALTERNANCE

Obligations

Les cotisations personnelles aux mutuelles complémentaires et à la Contribution de Vie Etudiante (CVEC – environ 90€) ne sont pas comprises dans les frais de scolarité.

Modalités de règlement

Le règlement de la scolarité s'effectue en deux étapes :

- Dès la réception du mail d'acceptation par le candidat, celui-ci devra nous régler un acompte correspondant à 10% des frais de scolarité
- Courant juin 2023, PROGRESS COM envoie un échéancier de paiement du reste des frais de scolarité. Ce paiement s'effectue par chèque ou par prélèvement automatique mensuel ou trimestriel. Il devra nous parvenir au plus tard sous 15 jours

Datez et signez, précédé de la mention manuscrite : « certifiés exacts ».

Fait à, le

Signature

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopies des bulletins de première et terminale et relevé de notes du baccalauréat
- Photocopies des notes obtenues au BTS (redoublants)
- Photocopie de la carte nationale d'identité
- 2 photos (en plus de celle collée sur le dossier d'inscription)

